

## Natura 2000 : protéger la biodiversité de nos territoires



Suite à deux directives européennes pour la protection des espèces et de leurs habitats naturels rares ou menacés, la France a opté en 2001 pour un dispositif juridique fondé sur le volontariat et la responsabilisation des acteurs présents sur ces milieux naturels. Le Lot-et-Garonne compte à ce jour 15 sites identifiés Natura 2000, pour lesquels les acteurs locaux se sont engagés dans une gestion adaptée de l'habitat naturel tout en respectant les exigences et les particularités locales. Ces zones sont également mises en valeur par des organismes ou des animateurs Natura 2000 qui veillent à sensibiliser la population locale.

# Le Conservatoire d'Espace Naturel agit pour préserver les sites sensibles

Association loi de 1901, le Conservatoire d'Espace Naturel contribue à préserver la biodiversité dans le département.



« Casserouge » à Tournon d'Agenais est l'un des sites où il intervient.

Installé à Damazan, dans les locaux de Valorizon, la branche lot-et-garonnaise du [Conservatoire d'Espace Naturel](#) (CEN) d'Aquitaine compte quatre salariés. Olivier Vannucci en est le responsable. « Depuis 1990, le CEN Aquitaine met en place une politique de gestion écologique des milieux naturels. Nous intervenons par exemple sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sommes partie prenante du dispositif Natura 2000, explique le chef d'agence. Pour être plus précis, les missions de l'association se résument en cinq grands items qui sont connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner. »

Pour cela, en Lot-et-Garonne, le CEN assure la gestion de 12 sites. Neuf à travers des conventions qui relient l'association à des propriétaires et 3 en gestion propre à Villebramar, à Villeneuve-sur-Lot et à Tournon d'Agenais sur le site de « Casserouge ». Le Conservatoire évalue l'intérêt écologique d'un lieu et définit les actions à mettre en œuvre pour le préserver à travers diverses actions. « Nous travaillons en bonne intelligence avec les propriétaires du secteur pour protéger les espaces naturels et nous leur offrons trois possibilités selon les cas : la convention de gestion, l'achat de la parcelle ou nous prenons en charge les frais de notaire, ou le don du terrain avec des déductions fiscales à la clef », indique Olivier Vannucci. Les actions peuvent prendre la forme de défrichage ou de débroussaillage, de reméandrage de cours d'eau, de mise en place de pâturage ou tout simplement de laisser la nature évoluer librement.

## Le site de « Casserouge »



Sur le site « Casserouge », classé Natura 2000 entre Tournon d'Agenais et Courbiac, le CEN est par exemple propriétaire de 7 hectares de terrain et en gère 4 supplémentaires via une convention. Ce coteau du Tournonnais est particulièrement intéressant pour son climat méditerranéen de fin de zone climatique et géologique. « Cette terrasse naturelle domine la vallée du Boudouyssou et la bastide de Tournon. Elle offre un intérêt paysager exceptionnelle avec sa lande couverte de genévriers et de chênes typiques de la région », explique le responsable du CEN. En baissant les yeux, on constate que le spectacle est aussi présent à nos pieds : en effet, 26 espèces différentes d'orchidées parsèment le coteau. Au total, plus de 170 autres

végétaux ont été recensés, de la plus commune à l'exceptionnelle, comme la marguerite violette de Saint-Michel qui fleurit entre septembre et octobre. Côté faune, on peut y apercevoir un oiseau nocturne de la taille d'un épervier nommé Engoulevent. Et bien sûr, comme dans tout le Fumélois, le coteau pullule de petites grottes, abris privilégiés de la star de la région, la chauve-souris. « Le Grand Fumélois est un site internationalement reconnu concernant les chauves-souris avec 22 espèces recensés », souligne Olivier Vannucci. Le CEN se félicite de la bonne gestion de ce site qui accueille aujourd'hui divers usagers – randonneurs à pied, à cheval, et à VTT, chasseurs, ... – et où chacun a signé des accords avec l'association. « Nous avons également un partenariat avec Monsieur Hecquet, éleveur local, qui a mis en place un pâturage ovin extensif afin d'entretenir la lande », conclut-il.

# Bassin de la Gélise :

## les élèves mis à contribution

Désigné site Natura 2000 en 2004, le bassin de la Gélise et ses affluents représentent environ 3 800 hectares dont 1 700 en Albret. Un habitat et des espèces protégés grâce aux acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires présents sur le site, Albret Communauté et le syndicat d'Aménagement des Bassins de la Gélise et de l'Isaute), à l'application d'une charte et aux animations de sensibilisation. Le 6 mars dernier, à Saint-Pé-Saint-Simon, les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 se sont réunis autour de Marine Font, animatrice Natura 2000, pour faire le bilan 2017 et établir la programmation 2018.

Marine Font est animatrice Natura 2000 pour le [site de la Gélise](#), allant du Gers au Lot-et-Garonne en passant par les Landes. Ses missions : promouvoir la protection du site et communiquer auprès de la population locale. « *La désignation Natura 2000 était mal vue au début. Les agriculteurs et propriétaires présents sur le site ont cru qu'ils allaient être exproprier. Au contraire, il faut le voir comme un label de territoire soulignant les bonnes pratiques d'équilibre entre exploitations et environnement déjà en place* », défend-elle. En plus de devoir convaincre les agriculteurs d'adhérer pour cinq ans à la charte Natura 2000, sorte de contrat de gestion, et à changer leur pratique en convertissant leur culture en prairie, Marine Font multiplie les animations à destination du grand public. Randonnées nature, lettres d'informations, participation à la Garenne Partie, site internet... 2017 fut l'année de la communication. 2018 sera celle de la sensibilisation, notamment auprès des scolaires.

### Des projets éducatifs en cours

Régulièrement l'animatrice amène les élèves de l'Albret en sortie, à la découverte de l'environnement et les sensibilise à sa protection. « *La communication auprès des enfants est plus simple. Ils n'ont pas d'idées préconçues. Et cela nous permet aussi de toucher les parents* », explique Marine Font. Ainsi, un premier projet éducatif a vu le jour en 2017 avec le collège de Mézin et devrait se concrétiser dès la rentrée avec la restauration d'une mare. « *La bêche est percée et donc il n'y a plus d'eau. Nous allons la remplacer et l'aménager de manière à recréer un petit espace de biodiversité.* » Quant aux élèves de l'école élémentaire de Réaup-Lisse, ils ont commencé à étudier la cistude, petite tortue présente sur le site de la Gélise, et pourront l'observer lors d'une sortie sur site qui sera organisée l'année prochaine.

**M.P**

# Saint-Hilaire-de-Lusignan

## s'engage dans la charte Natura 2000



La municipalité a été unanime lors de la présentation du projet Natura 2000. Après quelques démarches, le maire, Pierre Delouvrié, espère signer la convention le 1er septembre prochain à l'occasion de Garonne en fête.

### *47 Infos : Qu'est-ce qui a motivé votre engagement dans la charte Natura 2000 ?*

**Pierre Delouvrié :** J'ai découvert la charte Natura 2000 à l'occasion d'une réunion au Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement de la Garonne (SMEAG). J'ai de suite été intéressé, d'autant plus que Saint-Hilaire-de-Lusignan est une commune qui borde Garonne, sensibilisée au respect et à la protection de la faune et la flore et à l'écologie. Je suis convaincu que nous avons des actions à faire en matière de préservation de l'environnement, dont la situation actuelle est alarmante.

### *Quelles démarches avez-vous effectué pour être classé en zone Natura 2000 ?*

**P.D :** Ce sont des démarches relativement simples et assez rapides. Il faut être propriétaire du ou des terrains concernés, ce qui est notre cas, avec les terres en dessous de l'aire de camping-car qui borde le fleuve. Lorsque j'ai présenté ce projet au conseil municipal, les élus et conseillers ont de suite été favorables. Ensuite, nous avons définis avec le SMEAG les mesures visant à protéger et gérer les habitats et les espèces, car il ne s'agit pas de sanctuariser la nature en empêchant toute activité humaine.

### *Qu'est-ce-que cela représente pour la commune ?*

**P.D :** C'est une action phare ! J'espère que notre démarche pourra servir de moteur et sensibiliser les communes voisines et les particuliers à pourquoi pas, elles aussi classer des zones Natura 2000. Ce n'est que du positif. J'espère pouvoir officiellement signer la convention Natura 2000 à l'occasion de Garonne en fête, le 1er septembre prochain et mener à bien d'autres projets en lien avec ce dernier. Nous envisageons de créer un parcours santé et éducatif qui s'étendrait autour de cette zone par exemple.

*Propos recueillis par Laurine Jacquot*